

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 17 mai 2010****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUÏ - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS)  
**Membres absents** : M. ALLAERT - M. HELIE

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Personnel municipal - Modification du régime des astreintes**

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 décembre 2006, le Conseil Municipal a déterminé le régime des astreintes des agents de la Ville, conformément aux dispositions du décret du 19 mai 2005.

L'évolution des besoins des différents services nécessite la création de nouvelles astreintes ou l'adaptation d'astreintes existantes.

En premier lieu, la délibération précitée prévoyait un régime d'astreintes dans les musées pour assurer la sécurité des personnes et des collections, astreintes prévues seulement pour des agents des catégories B et C de la filière technique et de catégorie C de la filière culturelle.

Or, en ce qui concerne le Musée des Beaux-Arts en pleine rénovation, le déménagement des réserves sur le nouveau site de la rue de Mayence nécessite l'extension des astreintes à l'ensemble du personnel qui travaillera dans ces nouveaux locaux ainsi qu'aux conservateurs, de façon à pouvoir assurer, en toutes circonstances, la sécurité du bâtiment et des œuvres.

Afin de couvrir tous les cas susceptibles de se présenter, il est donc proposé d'étendre le dispositif des astreintes aux agents des catégories A, B et C de la filière administrative et aux agents des catégories A et B de la filière culturelle, selon les modalités prévues initialement (astreintes à tour de rôle sur des semaines complètes).

Par ailleurs, tous les équipements de quartier sont couverts par l'astreinte des services techniques. Pour autant, il est proposé de compléter ce dispositif pour la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche, compte tenu de la spécificité de son usage, notamment les fêtes familiales et autres qui s'y déroulent.

A cet effet, durant le week-end, quatre agents se partageraient l'astreinte, en alternance du vendredi soir au lundi matin. Est concerné le personnel d'encadrement des catégories A et B de la filière administrative et de catégorie B de la filière animation.

Il est également proposé que pendant les absences du directeur de cet établissement, les autres responsables (personnels de catégorie A ou B de la filière administrative et de catégorie B de la filière animation) puissent être placés en astreinte la nuit et les week-ends afin de pouvoir répondre à tout besoin urgent lors de séjours organisés hors de la structure.

Enfin, il y aurait lieu également de modifier le régime des astreintes institué initialement pour le garage municipal uniquement dans le cadre du "plan blanc", du 15 novembre au 15 mars. Il s'avère, en effet, que des services fonctionnent en dehors de ses heures d'ouverture (dès 5 h du matin et le week-end par exemple pour le service de la propreté). Il conviendrait donc d'instaurer un système d'astreintes toute l'année afin d'assurer la continuité du service en cas de problèmes sur les véhicules, engins ou matériels de la Ville (enlèvement du matériel défectueux, suppression des sources de pollution en cas de fuite de carburant, par exemple) et pour proposer des solutions de substitution afin que le service concerné puisse poursuivre son activité.

En dehors de la période du "plan blanc", seraient concernés un agent de maîtrise ou un mécanicien, donc des personnels techniques de catégorie C. Les astreintes seraient assurées à tour de rôle sur des semaines complètes (éventuellement fractionnées).

Le Comité Technique Paritaire a été consulté sur ce dispositif le 28 avril 2010.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'instauration d'astreintes du personnel municipal à la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche ainsi que les extensions des régimes existants au Musée des Beaux-Arts et au garage municipal, dans les conditions proposées ;
- 2 - dire que ces astreintes seront rémunérées sur la base des montants réglementaires ou compensées en temps si les nécessités de service le permettent ;
- 3 - dire que ce régime s'appliquera aux agents titulaires et non-titulaires des services concernés à compter du 1er juin 2010.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 MAI 2010



Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

PUBLIÉ LE 27/05/2010

## RECOURS AUX ASTREINTES

(avec ajouts à la liste initiale)

### 1°) - Cas général

SERVICE	MOTIFS DE L'ASTREINTE	ORGANISATION	EMPLOIS CONCERNES
Sécurité Incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Pour interventions éventuelles à l'Auditorium sur appel du télésurveilleur</li> <li>. PC sécurité de l'Hôtel de Ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En alternance sur semaines complètes</li> <li>En alternance sur semaines complètes</li> <li>En alternance sur semaines complètes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous grades de la filière technique</li> <li>Tous grades de la filière technique</li> <li>Grades d'encadrement de la police municipale (chef de police, brigadiers chefs principaux)</li> </ul>
Police municipale	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mises en fourrière</li> <li>. Intervention du commandement si des circonstances particulières le justifient</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En alternance sur semaines complètes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grades techniques ou administratifs de catégories A, B ou C (exploitants, techniciens et ingénieurs réseaux)</li> </ul>
Direction des Systèmes d'Information	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Dispositif PANDA actif le soir, les week-ends et jours fériés</li> <li>. Retransmission du Conseil Municipal</li> <li>. Pour interventions urgentes sur toutes les applications informatiques dont le fonctionnement doit être assuré en dehors des heures normales de service (ex : élections, billetterie...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En alternance sur semaines complètes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous grades techniques de catégories B et C</li> </ul>
Garage	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Du 15 novembre au 15 mars, astreintes liées à la période hivernale (Plan blanc), si interventions nécessaires sur le matériel</li> <li>. Du 16 mars au 14 novembre pour interventions diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 à 3 agents en alternance sur semaines complètes</li> <li>1 agent de maîtrise + 1 mécanicien en alternance sur semaines complètes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous grades techniques de catégories B et C</li> <li>Agent de maîtrise et tous grades techniques de catégorie C</li> </ul>
Voie Publique et Déplacements	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Du 15 novembre au 15 mars, astreintes liées à la période hivernale (Plan blanc) pour déneigement des voies</li> <li>. Astreinte voirie pour toute intervention sur la voie publique (accidents...)</li> <li>. Astreinte dans les parkings, en cas de problème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. En alternance sur semaines complètes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 cadres d'astreinte</li> <li>- 10 chauffeurs ou accompagnants ou plus selon la météo</li> </ul> </li> <li>. 4 agents d'astreinte à tour de rôle sur toute la semaine</li> <li>. A tour de rôle, la nuit et les dimanches et jours fériés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous grades techniques de catégories A, B et C</li> <li>Tous grades techniques de catégorie C</li> <li>Tous grades techniques de catégorie C</li> </ul>
Sports <ul style="list-style-type: none"> <li>. Animation sportive</li> <li>. Entretien aires sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Pour les activités dans le cadre de la réglementation des centres de loisirs sans hébergement</li> <li>. En hiver pour assurer le déneigement des terrains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A tour de rôle, astreintes en soirée et le samedi</li> <li>A tour de rôle, le week-end et jours fériés et nuit suivante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grades de catégories A, B et C de la filière sportive</li> <li>Grades techniques de catégorie C</li> </ul>

SERVICE	MOTIFS DE L'ASTREINTE	ORGANISATION	EMPLOIS CONCERNES
Jeunesse	. Pour continuité du service et sécurité renforcée des enfants en centres de loisirs	A tour de rôle semaines complètes en périodes de vacances scolaires et du lundi matin au vendredi soir en périodes scolaires	Personnel d'encadrement de catégories A et B
Architecture-Bâtiments-Ateliers . A.B.A.	. En cas de périls, pour protections de sécurité à mettre en place . En cas de besoin à l'occasion des fêtes, cérémonies ou événements divers . Enlèvement des graffitis . Astreinte en cas de problèmes tenant à la sécurité des bâtiments . Astreinte pour problèmes électriques dans les bâtiments . Pour décisions et interventions pour incidents sur bâtiments communaux	A tour de rôle semaines complètes A tour de rôle par équipe de 4, les week-ends et jours fériés 1 agent ) A tour 1 agent ) de rôle sur semaines 1 agent ) complètes A tour de rôle sur semaines complètes	Personnel technique de catégorie A Tous les grades techniques de catégories B ou C ) ) ) Tous grades techniques de catégorie C ) ) Grades techniques de catégories A et B
Education	. Pour intervention en cas de problème dans les écoles transformées en bureaux de vote . Clos Chauveau pour intervention médicale si urgence	Astreintes les week-ends d'élections Le samedi ou le dimanche et nuits suivantes	Personnel d'encadrement des agents des écoles (administratifs ou techniques de catégorie C) Infirmière
Restauration municipale	. Pour intervention en cas de problème dans la nouvelle cuisine	A tour de rôle sur semaines complètes	Agents d'encadrement de la filière technique (catégorie B ou C)
Culture	. Pour sécurité des personnes et des collections (problèmes techniques, déclenchement d'alarmes...) . Pour sécurité des personnes et des collections (problèmes techniques, déclenchement d'alarmes...) . Pour sécurité des personnes et des collections (problèmes techniques, déclenchement d'alarmes...)	A tour de rôle sur semaines complètes A tour de rôle sur semaines complètes A tour de rôle sur semaines complètes	Tous grades de catégories B ou C de la filière technique et grades de catégorie C de la filière culturelle Tous grades de catégories A, B et C des filières administrative et culturelle, et B et C pour la filière technique Tous grades de catégories A, B et C des filières administrative et culturelle, et B et C de la filière technique
Insertion	. Toutes interventions à caractère social	A tour de rôle sur semaines complètes	Personnel administratif de catégorie C

SERVICE	MOTIFS DE L'ASTREINTE	ORGANISATION	EMPLOIS CONCERNES
Espaces verts	. Soins aux animaux . Déneigement	A tour de rôle sur semaine complète	Tous grades de catégorie C de la filière technique
Direction générale des services techniques	. Pour répondre à tout besoin urgent des services techniques	Semaines complètes	Directeur Général des Services Techniques
<i>Maison de quartier de la Fontaine d'Ouche</i>	. <i>Pour garantir la sécurité du gardien seul dans les lieux</i> . <i>Pour répondre à tout besoin urgent lors de séjours organisés hors de la structure uniquement pendant les absences du directeur</i>	<i>Week-ends</i> <i>Nuits et week-ends</i>	<i>Grades de catégories A et B de la filière administrative ou B de la filière animation</i> <i>Grades de catégories A et B de la filière administrative ou B de la filière animation</i>

2°) - Astreintes de décision

SERVICE	MOTIFS DE L'ASTREINTE	ORGANISATION	EMPLOIS CONCERNES
Tous services techniques	Pour être joints par l'autorité territoriale afin d'arrêter les dispositions nécessaires en cas de problème	Semaines complètes	Grades de catégorie A et B de la filière technique

A noter que les astreintes qui doivent être réalisées tous les jours de la semaine peuvent, le cas échéant, être fractionnées.